

L'honorable monsieur nous a dit, il y a quelques jours, que la cause de la crise était simplement le fait que les piliers, les géants de l'administration, ne voulaient plus servir sous un chef qui, dans leur opinion, bien qu'il ne fût pas un pigné, n'était pas leur égal intellectuellement et physiquement.

M. FOSTER : Ce n'est, je suppose, qu'une simple paraphrase de l'honorable chef de la gauche ?

M. LAURIER : Je suis prêt à me servir des expressions de l'honorable monsieur.

M. FOSTER : Je n'accepte pas les expressions dont se sert l'honorable chef de la gauche. Il ne fait que paraphraser ce que j'ai dit.

M. LAURIER : Dans la forme, les expressions de l'honorable monsieur ont été plus modestes ; mais j'ai traduit fidèlement sa pensée.

L'honorable monsieur me permettra-t-il de dire que je suis tenu d'accepter son explication ? Le règlement et la constitution le veulent ainsi. Mais le règlement et la constitution—pas même la courtoisie parlementaire—bien que j'accepte son explication, ne m'empêchent pas de l'accepter, je ne dirai pas avec un grain, mais certainement avec une grande quantité de sel. Ce n'est pas la première fois que l'honorable monsieur (M. Foster) donne une opinion sur son chef, et les expressions dont il s'est servi sur les tribunes publiques dans d'autres occasions, ne comportent pas l'opinion qu'il a donnée dans cette enceinte.

Non, là n'est pas la cause de la présente crise. Quelle en est donc la cause ? La voici : Bien que le parlement soit convoqué pour remplir les promesses qui ont été faites par l'honorable monsieur, lui-même, vers la fin de la dernière session—bien que le parlement soit convoqué pour adopter la législation qui fut alors promise, le gouvernement se trouve irrémédiablement divisé sur ce point. C'est la cause de la présente crise. Lorsque sept des membres les plus marquants du gouvernement eurent donné leur démission, n'a-t-on pas annoncé dans tout le pays qu'un ordre pressant avait été envoyé à tous les députés conservateurs, les appelant ici pour tenir un caucus général ? Le caucus a été convoqué, mais il n'a jamais eu lieu. On n'ose pas tenir ce caucus et c'est pour cette raison que la crise existe.

Il y a eu des caucus tenus par les députés de différentes provinces, mais il n'y a pas eu de caucus général ; et je dois dire à mon honorable ami, le leader de la Chambre (sir Adolphe Caron), que, pour ma part, je ne peux pas consentir à un ajournement de plus d'un jour. Il est vrai que le gouvernement n'a guère réussi à reconstituer le cabinet, mais si le peu qui reste aujourd'hui du gouvernement avait dépensé autant d'énergie pour se reconstituer qu'il en a montré pour vider les banquettes de cette Chambre, je crois qu'il serait peut-être plus avancé dans sa tâche. La plus grande partie de son énergie a été employée à priver cette Chambre de ses membres.

Où est aujourd'hui l'honorable député d'Hamilton (M. McKay) ?—Parti pour recevoir sa récompense—il est percepteur des douanes. Où est aujourd'hui l'honorable député de Monck (M. Boyle), celui de Soulanges (M. Bain), celui de Missisquoi (M. Baker) ?—Tous partis pour recevoir leur récompense. Et l'honorable député de Northumberland (M. Adams) ?—Parti, lui aussi, pour une sphère plus élevée. Il est

vrai que nous avons encore mon honorable ami de Bruce-nord.

Dans les circonstances, je crois que, bien qu'il puisse être raisonnable d'accorder un ajournement jusqu'à demain, il serait contraire aux usages parlementaires de le prolonger tel que le demande le gouvernement.

Sir ADOLPHE CARON : M. l'Orateur, je crois que mon honorable ami, après avoir réfléchi, regrettera les expressions dont il s'est servi en parlant de la déclaration que j'ai faite. D'après ce qu'il a dit je suis porté à croire qu'il doute de l'exactitude ou de la véridicité de cette déclaration.

M. LAURIER : Non ! non !

Sir ADOLPHE CARON : Alors, qu'a voulu dire l'honorable monsieur en prétendant que la raison de ce délai demandé par le gouvernement était de permettre aux conspirations ourdies d'être menées à bonne fin ? Or, j'affirme aux députés des deux côtés de la chambre que les déclarations que j'ai eu l'honneur de faire au parlement depuis le commencement de cette crise ont été franches et sincères et que je n'ai rien caché à la Chambre des intentions du gouvernement.

L'honorable monsieur prétend que l'usage constitutionnel veut que l'ajournement ait lieu de jour en jour et pas plus. Eh bien ! d'après les précédents que j'ai pu examiner, je crois que l'usage n'est pas restreint à un ajournement de jour en jour, et je prétends que dans un cas d'urgence comme le présent—et je crois qu'il est difficile de trouver un précédent qui soit applicable à la situation actuelle—il est du devoir de la Chambre d'accorder toutes les facilités possibles au premier ministre et de l'aider à reconstituer le gouvernement, s'il peut l'être. A mon avis, la seule question que la Chambre doit examiner, est de constater si le délai que j'ai demandé de ce jour à trois heures mardi prochain, est un délai déraisonnable. S'il l'est, il ne doit pas être accordé. Mais je prétends que, dans les circonstances, ce délai est pour l'avantage des députés, tout en permettant au premier ministre de ne pas s'occuper de ses devoirs parlementaires et de se consacrer entièrement à l'œuvre de la reconstitution de son cabinet et de constater si, en si peu de temps, il lui est possible de réussir. C'est pour cette raison que je demande ce délai.

L'honorable monsieur a blâmé le gouvernement d'avoir rempli des places vacantes. Je crois que le gouvernement a agi dans la limite de ses droits constitutionnels en remplissant ces places vacantes et en expédiant les affaires publiques.

L'honorable monsieur sait que le premier ministre, durant la dernière session, a promis à la Chambre que ces places vacantes seraient remplies dès le commencement de la prochaine session—c'est-à-dire, la présente session. Pour cette raison, et dans tous les cas, le devoir strictement constitutionnel du gouvernement était de remplir ces places vacantes, et il en avait le droit incontestable. Le gouvernement n'a pas cessé d'être un corps exécutif. Il n'a renoncé à aucun des privilèges dont il jouissait avant la présente crise.

L'honorable monsieur a fait allusion à la déclaration que le premier ministre a faite hier, disant qu'il espérait pouvoir donner aujourd'hui des renseignements au sujet de la reconstitution de son cabinet. Je crois qu'il n'a pas perdu de temps, il